



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1575**

commune (s) : Bron

objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la pouponnière, de la crèche et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1575**

objet : **Marché de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la pouponnière, de la crèche et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° 17/06/2011-CP-061-01 du 17 juin 2011, le Conseil général du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la pouponnière, de la crèche et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron.

Ce marché de maîtrise d'œuvre a été notifié sous le numéro 2011-11132 le 22 août 2011 au groupement UNANIME ARCHITECTES/AGIBAT INGENIERIE/KATENE/ETAMINE/EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE pour un montant de 611 900 € HT, soit 734 280 € TTC.

Afin d'améliorer les conditions d'intégration des bébés dans leur nouvelle famille, l'IDEF souhaite disposer d'appartements permettant d'accueillir les familles adoptantes venues rendre visite à leur futur bébé. Il est prévu d'utiliser les logements de fonction à cet effet.

Pour permettre cette utilisation à un usage public, il convient de modifier leur classement pour les transformer en logements classés établissement recevant du public (ERP) de type U (établissement de soins). Il faudra notamment réaliser une sortie de secours dite "sortie accessoire".

Une mission d'études pour la sortie supplémentaire et la mise en forme du permis de construire doit être confiée au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

L'avenant n° 1, sans incidence financière, l'avenant n° 2 pour un montant de 30 100 € HT, soit 36 120 € TTC, l'avenant n° 3 d'un montant de 28 298 € HT, soit 33 957,60 € TTC et cet avenant n° 4 d'un montant de 10 300 € HT, soit 12 360 € TTC porteraient le montant total du marché à 680 598 € HT, soit 816 717,60 € TTC. Il s'ensuit une augmentation, tous avenants confondus, de 11,23 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 mars 2017, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant au marché public ; un extrait de cet avis de la commission d'appel d'offres est joint au dossier.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 4 au marché n° 2011-11132 conclu avec le groupement d'entreprises UNANIME ARCHITECTES/AGIBAT INGENIERIE/KATENE/ETAMINE/EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE, pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la pouponnière, de la crèche et de 6 logements de fonction à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron.

Cet avenant d'un montant de 10 300 € HT, soit 12 360 € TTC, porte le montant total du marché à 680 598 € HT, soit 816 717,60 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P35 - Enfance, individualisée sur l'opération n° 0P35O4981A, le 21 mars 2016 pour un montant de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 36 295,86 € en dépenses en 2017, 153 630 € en dépenses en 2018.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 231 351 - fonction 4212, pour un montant de 12 360 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.